

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 07/07/2011 Date de révision: 07/07/2011 Remplace la fiche: 08/06/2015 Version: 1.0

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OXYNOXE
Code du produit : AR 00537

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.

Réservé à un usage professionel.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADOXY SARL 30, rue Saint Blaise 72300 Sablé sur Sarthe - FRANCE T 02 43 92 04 26 - F 02 43 95 34 05 contact@adoxy.fr

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 02 43 92 04 26

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302 Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





5 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : acide nitrique ... %, bifluorure d'ammonium

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

08/06/2015 FR (français) 1/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide nitrique %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1	35 - 50	Ox. Liq. 3, H272 Skin Corr. 1A, H314
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4	10 - 15	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314
ALCOOL GRAS C8-16, 6-15 OE	(n° CAS) 71243-46-4	0,01 - 1	Eye Dam. 1, H318

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide nitrique %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1	(5 =< C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 20) Skin Corr. 1A, H314 (C >= 65) Ox. Liq. 3, H272
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4	(0,1 =< C < 1) Skin Irrit. 2, H315 (0,1 =< C < 1) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 1) Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases H: voir section 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

 Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions

: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion

: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

08/06/2015 FR (français) 2/7

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence · Aérer la zone

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières

#### Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les brouillards. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement

après manipulation.

#### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur

utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : jaune clair. Odeur : acides.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

Point de fusion

butylique=1)

: Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

08/06/2015 FR (français) 3/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vaneur : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,28 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : complètement soluble.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Vapeurs corrosives.

#### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

SECTION 11: Informations toxicologiques			
11.1. Informations sur les effets toxicolog	iques		
Toxicité aiguë	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.		
ATE CLP (voie orale)	800,000 mg/kg de poids corporel		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: < 1		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: < 1		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Cancérogénicité	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis		

08/06/2015 FR (français) 4/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Nocif en cas d'ingestion.

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

X		

Persistance et dégradabilité

Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **OXYNOXE**

Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le

contenu/récipient dans ...

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3264

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

Description document de transport (ADR) : UN 3264 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S., 8, II, (E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

08/06/2015 FR (français) 5/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR): C1Dispositions speciales (ADR): 274Quantités limitées (ADR): 1LQuantités exceptées (ADR): E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02 Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP15

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T11

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP2, TP27

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2

Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :

80 3264

Code de restriction concernant les tunnels : E

(ADR)

- Transport maritime

N° GSMU : 154

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

08/06/2015 FR (français) 6/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

#### **SECTION 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Full text of H- and EUH-phrases:

i uli text of the and Lorrephrases.	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Liq. 3	Liquides comburants, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

08/06/2015 FR (français) 7/7